

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE : Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250306-2250227_DEL24-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

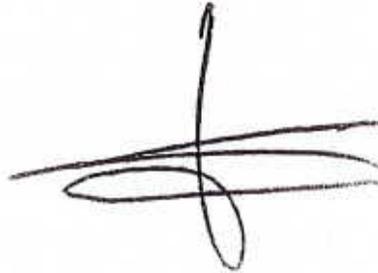
ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around to the right, crossing over itself, and then continuing as a horizontal stroke that loops back to the left.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2024

MOBILITE

REVISION DES MODALITES DE FINANCEMENT DU COVOITURAGE COURTE DISTANCE

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a voté en date du 29 juin 2023 une mesure en faveur du développement du covoiturage courte distance avec BlaBlaCar Daily.

Pour poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, une enveloppe de 320 000 € a initialement été allouée pour l'année 2025. Cependant, au regard du contexte budgétaire contraint dans lequel les collectivités se trouvent aujourd'hui, il vous est proposé de réduire cette enveloppe en appliquant de nouvelles conditions comme suit :

- Subvention des trajets compris entre 5 et 40 km (contre 2 et 80 km aujourd'hui)

L'application de ces nouvelles conditions à compter du 1^{er} mars 2025 est estimée à 150 000 €. Ce dispositif prendra fin dès épuisement de l'enveloppe (estimé à fin 2025), sauf renouvellement acté ultérieurement.

Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre la contractualisation avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), et le conventionnement avec l'opérateur Blablacar Daily, selon les modalités financières ci-dessous :

	Montant total (TTC)
Licence / Accompagnement	61 000 €
Financement des trajets en covoiturage	89 000 €
TOTAL ANNEE 2025 TTC	150 000 €

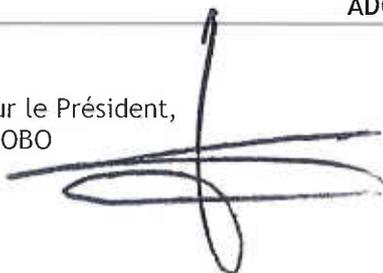
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération sollicitera le fonds vert Plan National Covoiturage au cas où l'Etat le reconduirait en 2025. Pour rappel, ce dispositif est destiné à aider les collectivités à développer la pratique du covoiturage sur les déplacements de courte distance / du quotidien, sur la base de 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 février 2025, il vous est proposé :

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, dont les modalités sont décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au conventionnement précité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

